



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 01 février 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 01 février 2023, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 janvier 2023 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Le Maire.

Etaient présents :

Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Muriel Madotto, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi, Étienne Bastelica.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Christophe Mondoloni à Annie Costa-Nivaggioli, Danielle Flamencourt à Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Alain Nicolai à Aurélia Massei, Antoine Cuttoli à Pierre Pugliesi, Laurent Marcangeli à Stéphane Sbraggia, Pierre-Laurent Audisio à David Frau, Sébastien Deliperi à Christian Bacci, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci.

Etaient absents :

Monsieur Philippe Kervella, Madame Laetitia Maroccu, Madame Isabelle Feliciaggi.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance. Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Procès-verbal du conseil municipal du vendredi 16 décembre 2022 est adopté.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2020 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales

LISTE DES DECISIONS

Numéro	Date	Objet
2022_137	19/12/2022	Portant souscription d'une ligne de trésorerie de 5 000 000€ auprès de la Caisse d'Épargne
2022_138	20/12/2022	Renouvellement de l'adhésion de la ville d'Ajaccio à l'association Centre-ville en mouvement, le réseau des centres-ville durables et de l'innovation pour l'année 2023
2022_139	20/12/2022	Portant fixation des tarifs d'occupation commerciale relatifs à l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques prise sur le fondement des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
2022_140	20/12/2022	Portant fixation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public au titre de l'année 2023 prise sur le fondement des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
2022_141	20/12/2022	Portant fixation du tarif applicable pour l'occupation du site du tennis Casone et de ses dépendances au titre de l'année 2023 prise sur le fondement des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
2022_142	27/12/2022	Convention d'occupation de locaux scolaires avec l'association Roller Hockey club du pays ajaccien
2023_001	06/01/2023	Renouvellement de l'adhésion de la ville d'Ajaccio à l'institut des Risques Majeurs
2023_002	11/01/2023	Concession n° 2818 au plan T-102 concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint Antoine
2023_003	16/01/2023	Concession n° 2819 au plan T-CM-17 concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint Antoine
2023_004	26/01/2023	Portant régularisation de la décision attribution Contrat n° 2576 au plan Y-229 d'une superficie de 6m ² cimetière communal Ancien d'une durée perpétuelle
2023_005	26/01/2023	Annule et remplace la décision 2021/063 du 16 juin 2021 et portant règlement d'honoraires à Monsieur Hugues BEJANIN, Expert près la Cour d'Appel de Bastia /Expert-Comptable/Commissaire-aux-Comptes dans le cadre des expertises comptables de la commission d'indemnisation permanente amiable de l'Avenue Beverini et du quartier des Cannes.
2023_006	26/01/2023	Portant règlement d'honoraires à Maître Marie COLOMBANI avocat au Barreau d'Ajaccio, dans le cadre de la procédure correctionnelle dans l'affaire Commune d'Ajaccio C/ BIZZARI P.
2023_007	26/01/2023	Portant règlement d'honoraires à Maître Marie COLOMBANI avocat au Barreau d'Ajaccio, dans le cadre de la procédure correctionnelle dans l'affaire Commune d'Ajaccio C/ VALLE JL.
2023_008	26/01/2023	Portant règlement d'honoraires à Maître Marie COLOMBANI avocat au Barreau d'Ajaccio, dans le cadre de la procédure requête administration provisoire dans l'affaire Commune d'Ajaccio C/ SDC PARC BERTHAULT
2023_009	26/01/2023	Portant règlement d'honoraires à l'office BUTEAU, huissier de justice, dans l'affaire commune d'Ajaccio c/ CASSIDU Gabrielle.
2023_010	26/01/2023	Portant règlement d'honoraires à Maître Marie COLOMBANI avocat au Barreau d'Ajaccio, dans le cadre de la procédure correctionnelle dans l'affaire Commune d'Ajaccio C/ CABELLA H.

2023_011	26/01/2023	Portant règlement d'une allocation provisionnelle à Monsieur Didier GAUTIER FABIANI, expert judiciaire, dans l'affaire commune d'Ajaccio c/ SDC Principal Parc Berthault.
2023_012	26/01/2023	Portant règlement d'honoraires à la SAS KALIJURIS, huissiers de justice associés, dans l'affaire commune d'Ajaccio c/ Ferme aquacole.
2023_013	26/01/2023	Concession n° 2820 au plan : T-103 concession d'une durée de 30 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint Antoine

Liste des décisions prises en matière de commande publique par le Maire, par délégation du conseil municipal

N° MARCHE	DATE DE SIGNATURE	OBJET DU MARCHE	TITULAIRE
2023V002	09/01/2023	AV22-98 MS79 Fruits et légumes	OLIVIERI PRIMEURS
2023V003	10/01/2023	AV22-99 MS2 Fruits et légumes BIO	PROFRUIT
2022V020	12/01/2023	Action de sensibilisation au risque inondation dans le cadre du PAPI	MAYANE CREA ET COM
2022V007	24/01/2023	MS80 fruits et légumes	PROFRUIT
2023V001	25/01/2023	AV21-59-1 Maitrise d'œuvre relative à la requalification et l'aménagement du canal de la Gravona et de ses abords en sentier de promenade.	Atelier Maquis/ ARTELIA / Agence Lumière / KAPAA
2022V038	27/01/2023	Prestations de nettoyage des bâtiments communaux lot 2	Groupement KYRNEA/SN ACPV

Intervention :

Mme Antonini : « Merci de me laisser la parole. Je ne serais pas très longue. Je voulais exercer ce que j'appellerai un droit de réponse. En effet lors du dernier conseil municipal du 16 décembre j'ai d'abord été stupéfaite et puis je suis restée sans voix après l'intervention de Monsieur Farina, je dirais même interloquée, voire incrédule, car, il ne pouvait pas s'agir de moi que l'on nommait "charognards du malheur". Je pense en effet que comment la femme que je suis par son parcours familial, social, professionnel et plus récemment politique comment pouvait-elle se sentir concernée par ces propos que je dirais outranciers. J'avoue qu'ensuite la colère a pris le pas sur mes premiers sentiments, mais comme elle est toujours mauvaise conseillère j'ai préféré réfléchir et analyser cette diatribe qui manquait, je l'avoue, d'élégance et de courage. J'ai pu comprendre que l'on me reprochait d'être allée à la rencontre des habitants du Patio. J'estime au contraire qu'il est tout à fait légitime de le faire, car je suis Ajaccienne, élue municipale et que le sort de mes concitoyens m'intéresse et si je ne m'étais pas rendu sur place cela aurait conforté certains dans notre position je cite de "vassaux muets et consentants de Bastia qui ne lèvent pas la main pour défendre la ville." Alors non ! je ne regrette pas de m'être rendu sur place et d'avoir constaté une fois de plus les dégâts occasionnés par cette urbanisation anarchique qui défigure notre cité et dans laquelle on a du mal à se reconnaître. J'aurais préféré dans votre réponse que vous nous proposiez comme l'a suggéré Monsieur Bastelica de travailler tous ensemble. Je dis bien tous ensemble sur cette problématique prégnante, mais la meilleure défense est l'attaque, n'est-ce pas, même si elle est hors sujet. Je ne serais pas plus longue. Je terminerais juste en espérant lever un peu le débat et sortir de ces querelles de clocher stupides et surtout stériles qui ne servent pas la cause des Ajacciennes et des Ajacciens. Je réitère enfin mes propos sachons travailler ensemble dans le sens des intérêts de notre ville Aiacciu que nous aimons autant, car personne n'a le monopole de cet amour et de cette passion que nous avons tous au contraire en partage. »

M. le maire : « Nous essayerons au moins d'élever le débat budgétaire à la hauteur qu'il mérite pour les Ajacciennes et les Ajacciens sur les intentions politiques de l'exécutif, car l'exercice auquel nous allons nous prêter ce soir est le premier cycle budgétaire de l'année 2023. Le rapport du débat d'orientation budgétaire vous a été remis et j'espère qu'il ne manque pas de pages pour justement servir de support à ce débat, pour éclairer les élus sur les intentions politiques de la majorité, éclairer évidemment les citoyens sur les sujets qui les intéressent et de se mettre donc en situation de pouvoir préparer au mieux le vote du budget primitif qui aura lieu dans les 2 mois qui suivent l'exercice de ce soir. La présentation sera effectuée par l'adjoint aux finances et je donnerai ensuite la parole à l'opposition et à tous ceux qui voudront la prendre parce que c'est un débat et que ça sera sans limites. »

2023/001 - Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

M. Pugliesi présente le rapport d'orientation budgétaire

M. le maire : « Nous essayerons, au moins, d'élever le débat budgétaire à la hauteur qu'il mérite pour les Ajacciennes et les Ajacciens sur les intentions politiques de l'exécutif, car l'exercice auquel nous allons nous prêter ce soir est le premier cycle budgétaire de l'année 2023. Le rapport du débat d'orientation budgétaire vous a été remis et j'espère qu'il ne manque pas de pages pour justement servir de support à ce débat, pour éclairer les élus sur les intentions politiques de la majorité, éclairer évidemment les citoyens sur les sujets qui les intéressent et de se mettre donc en situation de pouvoir préparer au mieux le vote du budget primitif qui aura lieu dans les 2 mois qui suivent l'exercice de ce soir. Donc il y est rare une présentation qui sera effectuée par l'adjoint aux finances et je donnerai ensuite la parole à l'opposition et à tous ceux qui voudront la prendre parce que c'est un débat et que ça sera sans limites. Merci, Pierre, pour cette représentation claire. L'exercice n'est jamais facile. Je voudrais aussi adresser mes remerciements à la direction des finances qui a effectué un travail remarquable et qui n'a pas terminé travailler car ce n'est que l'acte 1 de l'aventure budgétaire 2023, mais qui a en cours de route absorbé la nouvelle nomenclature sans faillir. C'est très technique et très compliqué donc je voulais vous adresser mes remerciements et mes encouragements, car il faut poursuivre les efforts et comme vous êtes des acteurs très invisibles de notre collectivité c'est bien parfois de vous signaler.

Merci encore.

M Simon : “ Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Je ne sais pas s'il manque des pages. Je n'ai pas tout lu et humblement j'avoue aussi que je n'ai pas tout compris parce que comme vous l'avez dit c'est un exercice difficile. C'est certainement un exercice assez difficile bien évidemment, mais la lecture est parfois aussi un petit peu difficile. De tous les spécialistes constitutionnels et de droit public le Débat d'Orientation budgétaire est le moment le plus important du cycle budgétaire d'une commune. C'est un instant stratégique avec une obligation de résultat que l'on pourra constater au compte administratif. En résumé le DOB est une feuille de route qui permet d'expliquer le débat. Mais ici je ne vois pas de feuille de route donc mon intervention peut s'arrêter là. Pourrait s'arrêter là, mais vous avez envie que je continue alors je continue. Je ne reviendrais pas sur les chiffres. Le travail est fait et vous l'avez dit bien fait. D'ailleurs à ce sujet je voudrais souligner l'importance de la commission municipale du matin. C'est un endroit très intéressant parce que finalement on peut poser des questions effectivement, les gens qui sont là nous répondent. Le débat a déjà commencé ce matin et est très intéressant parce qu'on a eu des éclairages spécifiques sur ce document. Je tiens à remercier les personnes qui étaient présentes ce matin. Apparemment les recettes prévues peuvent couvrir les charges quand c'est le contraire on a le droit de se demander comment la majorité va faire pour conduire ses projets elle doit donc en informer les citoyens et recourir le plus souvent à l'impôt pour équilibrer ce budget. Est-ce le cas dans ce budget est ce que l'équilibre annoncé va faire payer des impôts supplémentaires. Nous sommes dans un temps politique où la majorité municipale doit annoncer

ses projets. Il s'agit de jouer sa propre musique. Les possibilités néanmoins sont réduites du fait d'un budget contraint qui offre de rares opportunités. L'opposition tient à jouer son rôle et à être force de proposition du moins, aider à la réflexion sur les sujets qui touchent la vie quotidienne des Ajacciens. L'opposition est aussi au service des Ajacciens et ce qui nous motive n'est pas ce que l'on peut dire de nous dans la presse ou les réseaux sociaux, mais bien quand nous sommes en ville ou dans les quartiers et que les gens nous disent "oui il y a un nouvel hôpital et c'est bien ! mais a-t-on pensé aux accès ? » Un téléphérique, mais pour quoi faire ! La nécessité d'un débat sur les transports sur la circulation s'impose. Doit-on attendre 5 ans la construction d'une pénétrante à la hauteur du stiletto ? Ne pouvons-nous pas imaginer un nouveau plan de circulation, nouvelle façon de se déplacer ? Monsieur le Maire à lui-même, en s'exprimant sur les antennes de VIA STELLA émis des doutes sur l'utilité du téléphérique qui n'a pas vocation je le cite "à se substituer aux déplacements routiers". Nous, nous pensons justement que le téléphérique aurait dû se substituer aux transports routiers. Les transports en commun restent toujours problématiques et malgré les récents efforts sur la desserte de Bodiccioni bout ne donnent toujours pas satisfaction. C'est un défi majeur pour notre cité. Régler le problème des transports en commun c'est réglé une partie de la circulation, de la pollution et du stationnement. Le stationnement dont on attend avec impatience le début des travaux de la Place du Diamant et la réhabilitation du quartier de la Miséricorde avec ce qui est véritablement un beau projet adapté et là je parle du projet de l'ascenseur urbain qui rejoint le centre-ville. Le projet phare et seule réalisation de la mairie "U Marcatu" et à en croire le premier adjoint qui s'exprime dans les colonnes de Corse Matin ça ne marche pas bien et il va falloir penser à modifier le fonctionnement. Le DOB est un document d'orientation, une feuille de route je l'ai dit, mais je ne vois pas d'orientations majeures prévues cette année. Alors oui, des projets structurants dans 10 ans dont les montages financiers restent flous notamment en ce qui concerne les recettes en revanche les charges on les connaît. Vous avez appris à gérer une collectivité. 95% des investissements proposés sont consacrés à l'amélioration nécessaire. Il n'y a pas d'innovation. Vous n'innovez pas et cette ville a besoin d'innovation, d'une autre façon de circuler, d'une autre façon d'imaginer la culture. Un grand projet de théâtre de musée napoléonien dont on attend toujours le départ, d'imaginer les infrastructures sportives, des unités sportives au profit du sport pour tous, une autre façon de créer des espaces verts, des parcs plutôt que l'éparpillement d'arbres un peu partout en ville et je ne parlais pas l'urbanisme, car à ce sujet l'absence de projet est préférable. L'opposition ne cherche pas et ne cherchera pas systématiquement à critiquer la mairie, mais peut-on parler de tous ces sujets sereinement ? Restez-vous dans cette stratégie d'évitement et finalement de ne pas faire cas de l'opposition. Nous vous demandons d'ouvrir des espaces de débats. Seriez-vous prêt à écouter la contradiction ? Envisagez-vous donc une autre façon de communiquer et surtout débattre quand on n'est pas d'accord ? Je vous remercie. »

M. Casalta : "Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues. Je félicite notre collègue Pierre Pugliesi qui officiait ex cathedra en sa qualité d'adjoint aux finances et qui nous a fait un exposé ma foi clair de ce ROB (rapport d'orientation budgétaire 2023). Je remercie aussi la technique pour ses slides et pour la jolie photo de Jean-Philippe Armand en famille. C'est sympathique aussi et d'ailleurs je tiens aussi à remercier la direction des finances pour un travail toujours de qualité et pour le fait qu'ils arrivent toujours répondre aux questions des bétotiens que nous sommes en-là en la matière. Ces remarques liminaires étant passées je vais être beaucoup plus barbant que mon collègue et ami Jean-Michel Simon parce que je vais essayer de faire un commentaire sur les données macroéconomiques et sur l'inflation. On ne va pas revenir sur les facteurs exogènes qui font qu'aujourd'hui la vie est extrêmement compliquée, que le climat social est extrêmement tendu néanmoins je constate que sur l'inflation on fait souvent des prévisions qui sont très optimistes. J'en veux pour preuve le DOB 2022 : on prévoyait une inflation de 2,2% pour 2023. Elle est aujourd'hui de 5,6%. Vous savez avec les prix de l'énergie en forte hausse que ça tire vers le haut l'ensemble des dépenses de fonctionnement et qu'elles risquent malheureusement d'exploser. Je rappelle qu'aujourd'hui les tarifs de l'électricité viennent d'augmenter de 15%. On dit également dans ce document que la Corse est une région dynamique. Effectivement elle l'est. Mais quand on constate les secteurs de ce dynamisme, ça permet de relativiser un petit peu. On parle de la construction, on parle de l'immobilier, on parle

de l'administration. On dit également que la Corse est une région avec une démographie intéressante. Oui elle est intéressante ! mais on sait pourquoi. C'est le solde migratoire. En outre il convient de préciser que nous sommes toujours la région la plus pauvre de France métropolitaine. Quelles sont les mesures gouvernementales qui seraient censées compenser ces jours sombres qui s'annoncent sur le plan encore une fois du climat social ? Je n'en ai pas vue qui soient véritablement satisfaisantes. Vous le disiez Monsieur l'Adjoint aux finances le filet de sécurité 2023 ne nous ne serait pas destiné probablement. Un éventuel transfert plus large des recettes liées à la TVA imaginées pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. On l'a évoqué et mauvaise nouvelle pour les contribuables on reparle d'un impôt résidentiel. Donc, d'un côté on supprime la taxe d'habitation et de l'autre côté on parle de recréer un impôt résidentiel. On vous reprend d'une main ce que l'on vous a donné de l'autre. Nouvelle aussi assez intéressante et qui est passé à priori inaperçue c'est la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises inscrites dans le PLF (projet de loi de finance) 2023 le projet de loi de finances 2023. Qu'est-ce qu'est la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ? C'est un impôt, une taxe qui s'adresse surtout et qui impacte surtout les grandes entreprises, les grands groupes industriels. Cette mesure a été portée sur les fonds baptismaux pour essayer de restaurer la compétitivité de l'industrie française parce que malheureusement quand on parle de l'industrie française on veille plutôt un mort. Pourquoi je vous dis cela ! parce que la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) était de 19 000 000 000 d'euros en 2019 et en 2020. C'étaient des recettes pour les collectivités territoriales en priorité les intercommunalités et les départements et pour la collectivité de Corse. Ces recettes seront supprimées. Elles impactaient les personnes morales les plus solvables. Quand on fait la comparaison avec l'agitation sociale qui est la nôtre aujourd'hui et notamment pour la réforme des retraites, le déficit du système des retraites aujourd'hui c'est 12 000 000 000 d'euros et on nous explique que ça va être la banqueroute, qu'on ne peut pas faire autrement, que les gens seront obligés de travailler 2 années. 12 000 000 000 d'euros suppression de 19 000 000 000 d'euros qui s'adresse normalement aux personnes morales les plus solvables qui passent sans grand bruit. C'est-à-dire que l'on taxe toujours les plus défavorisés malheureusement et que l'on favorise toujours les entités morales de surcroît qui n'en ont pas forcément besoin. Si c'était une bonne nouvelle pour toutes les entreprises, on pourrait comprendre, mais malheureusement ça s'adresse encore une fois avec ce gouvernement aux plus fortunés. Pourquoi je digresse de cette manière Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints chers collègues. Je digresse de cette manière parce que si on met un contexte général et des données macroéconomiques dans un DOB c'est parce que ces données macroéconomiques et cette politique gouvernementale a un effet concret sur la politique locale. La suppression de la CVAE va avoir un effet concret sur notre intercommunalité, et par effet miroir nous pouvons également avoir un effet concret sur la politique nationale.

Si je ne me trompe pas il y a des groupes de la majorité présidentielle, le groupe Horizon, certains font partie de ce groupe dans cette salle vous-même monsieur le maire, l'ancien maire est président de ce groupe à voter ce PLF 2023 va voter, selon toute probabilité la réforme des retraites et cette réforme je le disais va impacter tous les actifs de notre commune et au-delà. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas décorrélérer complètement ces politiques nationales, ces subventions, ces aides de l'État, la manière dont elles sont conçues au Palais Bourbon et avoir une conception qui soit différente lorsque l'on est en salle du conseil municipal à Aiacciu. Les fonds de péréquation intercommunale et communale devraient plutôt nous impacter que nous favoriser et en résumé on ne peut retenir que la légère progression de la dotation de solidarité urbaine et de la DNP (dotation nationale de péréquation), mais sur la DNP le calcul est tellement complexe pour moi que je ne peux pas le savoir en amont. Sur l'analyse des finances de la commune proprement dite alors on prévoit une augmentation des recettes de fonctionnement d'un montant 5 500 000 euros surtout avec l'augmentation du chapitre 73 impôts et taxes qui va augmenter de 4 000 000 d'euros. Ces recettes de fonctionnement vont augmenter comment ? L'argent magique malheureusement n'existe pas quoiqu'à certaines périodes on arrive à le trouver auprès de la Commission européenne et de l'Europe ! Mais, comment va-t-on arriver à avoir 5 500 000 euros de recettes supplémentaires dans un climat pourtant extrêmement tendu au plan économique, financier et social. C'est très simple ! il va y avoir se font intercommunal qui va nous apporter un petit peu d'air. Il va y avoir aussi cette revalorisation des bases fiscales. Qu'est-ce que

la revalorisation des bases fiscales ? Dans ce climat encore une fois extrêmement délétère où les gens ont beaucoup de mal à joindre les 2 bouts. Il faut savoir que toutes les personnes qui ont des résidences secondaires, mais ça à la limite ça ne nous émeut que très peu, vont voir leurs bases fiscales leurs impôts locaux augmenter 7,1% en 2023, mais également toutes les personnes qui ont leur résidence principale vont voir leur taxe foncière augmenter de 7,1% en 2023 sans que la commune n'y soit pour rien. Ce sont des décisions qui sont prises sur le plan national. Néanmoins, l'impôt, quel qu'il soit, c'est toujours l'impôt et le pouvoir d'achat des personnes qui est aujourd'hui fortement impacté par le contexte national et international va être d'autant plus c'est par cette manière-là de cette manière-là pardon que l'on va réussir à reconstituer en tout cas avoir des recettes de fonctionnement qui vont réussir à combler voire à excéder les dépenses de fonctionnement qui vont également être à peu près au même niveau. On peut se satisfaire, comme vous l'avez fait, Monsieur Pugliesi, d'un taux d'épargne brute qui remonte à peu près à 7% voire qui va le dépasser en disant que nous sortons du seuil d'alerte.

Ce qui aurait été intéressant, je l'ai dit ce matin en commission, c'est de pouvoir bénéficier d'une sorte de comparatif entre les villes de même strate pour savoir où ils en sont avec leur taux d'épargne brut. D'après les quelques recherches modestes que nous avons faites, je pense que le seuil d'alerte se situe plutôt autour de 10% de 7 % et surtout j'ai une interrogation parce qu'avec le DOB 2022 notre taux d'épargne brut était très dégradé et on se donnait 4 exercices pour arriver à 7%. On y arrive cette année et je pense qu'il faut s'en féliciter et je le dis, mais j'espère qu'on pourra tenir la distance jusqu'en 2026 parce qu'avec le dernier slide sur l'encours de la dette j'ai vu qu'en 2026 le taux d'épargne brut tombait 4,26 % ce qui réduirait à néant nos efforts ou en tout cas notre discours de dire qu'on va essayer de le maintenir à 7% pendant la durée de la mandature. Concernant les investissements vous mettez en exergue un plan pluriannuel d'investissement de la ville jusqu'en 2026 avec un solde de 1 000 000 d'euros ce qui me paraît assez faible, mais on ne parle dans ce jamais de projet dans ce document. Le DOB de notre point de vue est le moment politique de la municipalité. Ce n'est pas que le moment comptable. Ce n'est pas que le moment analytique et financier qui est plutôt de la compétence de la présentation du budget et du compte administratif. Le DOB est le moment politique où l'on va parler projet, où l'on va mettre des projets en face des chiffres où l'on va dire en gros qu'elles sont les pistes, les axes que l'on va privilégier. La mandature court jusqu'en 2026, mais on peut s'autoriser à raisonner et à voir les choses au-delà et d'ailleurs c'est un raisonnement et des perspectives sur le long terme qui sont payants dans le cadre d'une vision globale. Ce que nous aurions aimé, je vais vous le dire de manière très claire Monsieur le Maire, ce que nous aurions aimé c'est de pouvoir dire la municipalité va prendre tels ou tels outils budgétaires et va les mettre à disposition de tel ou tel service, de telle ou telle politiques. J'ai apprécié le camembert final que Pierre Pugliesi a présenté. J'ai moins apprécié de n'avoir pu en disposer en amont parce que pour nous c'est presque du déclaratif. On ne peut pas véritablement le commenter utilement. Si on peut disposer des slides en amont et préparer justement cette intervention pour commenter, pour discuter propose des questions comme nous l'avons fait ce matin je pense que le débat serait plus riche et plus utile, mais même ce camembert final ne parle pas de projet. On a un tableau au PPI avec une multitude d'actions, mais on ne sait pas ce que ça recouvre véritablement on ne connaît pas la réalité de ces actions et surtout quand on détaille par grandes catégories on voit que 90% à 95% c'est de l'entretien, de la gestion, de la voirie. L'avenir d'une municipalité ce n'est pas simplement de l'entretien, de la gestion et de la voirie. Il faut donner à voir. Ajaccio est une ville de rêve et il faut peut-être donner aussi à rêver tout en expliquant comment on va être compétent pour réaliser ce rêve sur le plan technique et financier. C'est notre conception du débat d'orientation budgétaire. Il nous faut une feuille de route qui soit une feuille de route claire et imagée avec des projets qui vont pouvoir nous montrer comment va t être cette ville dans 10, 20 ou 30 ans. Notre vision d'Ajaccio c'est ça ! ce n'est pas simplement une vision comptable et financière dans laquelle on va nous expliquer des ratios et des encours. Là on n'est pas véritablement compétent pour vous répondre. On essaye on fait le travaille on commente, mais si on n'a pas cette vision de cette ville en devenir qui va se transformer et l'étape ou les étapes auxquelles on veut arriver tout en ayant les débats d'information qui sont tenus dans d'autres endroits que le conseil municipal. Je m'explique ! Il y a certains débats sur certains projets qui ne ressortissent pas de la compétence de la municipalité, mais qui ressortissent de la compétence de SPL de conseil d'administration de

SPL, Ametarra, ou qui ressortissent de la compétence de la CAPA. Il faut à un moment donné que nous puissions avoir au conseil municipal puisqu' Ajaccio est la ville motrice de la CAPA une espèce de perspective globale de tous ces projets et de l'endroit où nous allons. Mais malheureusement encore une fois et aujourd'hui au terme de ce débat d'orientations budgétaire nous ne l'avons pas et c'est ce que nous regrettons et nous le disons. Je vous remercie. »

M Bastelica : « J'ai entendu Monsieur Pugliesi et d'autres élus s'exprimer. J'ai envie de dire que je suis presque satisfait ce soir. Quand nous avons installé le conseil municipal, j'avais dit la chose suivante et je ne vais pas y déroger ce soir, en ce qui concerne "notre engagement politique", nous allons essayer de voter ce qui nous semble bon pour Ajaccio et combattre ce qui nous semble moins bon. C'est la majorité qui propose, y compris sa vision de la ville, et de ses équipements. Cependant aujourd'hui je vais simplement rappeler que le congrès des maires de France où le maire de Cannes est devenu président. Le débat que nous avons ce soir, c'est un débat, je dirais, éminemment important puisque ça concerne les finances. C'est de savoir avec quel argent nous sommes capables de financer nos rêves à Ajaccio. J'ai entendu certaines déclarations j'ai suivi avec le peu que je peux faire en ce moment, je vais vous donner mes chiffres, ils sont ce qu'ils sont. Après je reviendrai sur la politique nationale. Il faut la combattre. Monsieur Macron a supprimé l'impôt de solidarité sur la fortune, mais il a fait plaisir à deux mille quatre cents foyers en Corse, mais il y avait que cinq cents foyers qui le payaient en Corse, il y a 15 ans. Fondamentalement aujourd'hui nous devons nous poser la question, quand j'entends par exemple parler d'un budget qui est autrement plus important que le nôtre, celui de la collectivité de Corse et d'autres budgets. Aujourd'hui nous sommes tributaires sur la taxe sur les transports, je l'ai déjà dit, nous sommes tributaires sur la taxe sur les cigarettes, nous sommes tributaires de la taxe sur les carburants. Aujourd'hui AirBnB verse en Corse 3 700 000 euros. Je ne sais pas combien, versent les croisiéristes aux chambres de commerce. L'autre solution, c'est le débat que nous avons aujourd'hui, j'avais souligné certaines choses comment peut-on, quand on est une région pauvre, essayer d'avoir de grands projets sans avoir une dotation globale de fonctionnement et une dotation de péréquation aussi importante qu'elle était avant. Souvenez-vous il y a une quinzaine d'années en arrière, si vous regardez la façon dont été financé certains projets, Je ne vais pas critiquer ...en revanche fondamentalement Monsieur Pugliesi doit le savoir mieux que moi, il fut un temps, où il y avait des cofinancements, aujourd'hui regardez tous les dossiers que nous passons. Les cofinancements se font de plus en plus rares, c'est-à-dire que la ville doit mettre systématiquement beaucoup plus il y a 10 ou 15 ans en arrière. Ça veut dire que nous sommes en train d'être enfermés dans une logique ultralibérale. J'en dirai deux mots sur le rapport concernant le gaz. Nous sommes dans une logique ultralibérale. Oui il faut combattre Macron, mais combattre tout le temps. Qu'elle est la plus belle des autonomies, c'est l'autonomie d'une ville ou d'un village, mais au-delà de l'autonomie, qu'elle est aujourd'hui notre capacité à Ajaccio ? On va augmenter les impôts, qu'est-ce qu'on a fait, eh bien je rejoins ce qui a été dit, on a quelques dossiers en cours, j'espère qu'on arrivera à les conserver, mais fondamentalement, à un moment donné, si on n'a pas la péréquation de la solidarité nationale, ça veut dire que si demain matin, je l'ai dit dernièrement sur une radio, Madame Lanfranchi me regardait, il y avait 57 milliards, 40 entreprises, c'est autre que l'impôt qu'on a enlevé sur les entreprises, parce que tous les ans, on en enlève. 47 milliards, il y en a 37 réservés aux actionnaires, alors oui je fais de la politique en conseil municipal, tout le temps. C'est noble d'ailleurs. Parce que si nous n'avons pas dans certaines régions, une péréquation nationale importante, eh bien oui on pourra rêver, une nouvelle route, qui longe pourquoi pas qui part du port d' Ajaccio qui s'en va à Aspretto et qui désengorgera la ville. Une autre qui rentre par Mezzavia et l'autre qui sort par je ne sais pas où !_alors bien entendu, il y aura des choix, peut-être qu'il faudra faire au cours cette mandature, je pense même qu'on sera à un moment donné, amener à peut-être ne plus voter certains projets qui étaient en cours. Si je prends le programme de présentation couleur que j'ai eu en main, il y a 3 ans en arrière, ça veut dire qu'aujourd'hui, oui on va se contenter peut-être de terminer ce qui est dans les dossiers et ce sera bien. Donc je dis en ce qui concerne ma position, il y a quelques dossiers qui vont venir, je vous le dis très sincèrement, si on peut éventuellement attendre 2 ou 3 ans en plus, que ce soit pour un parking, sur le cours Napoléon, où là on va partir en galère avec les

copropriétaires, on n'a pas vocation à racheter des supermarchés, pour faire des parkings. Le rassemblement de ma plage préférée, et une autre que je citerai au fur et à mesure qui viendront. Peut-être, qu'on va avoir des obligations et il faudra comme moi, vous diront, oui il faut y aller, y compris même supprimer certains dossiers, mais ce qui est certain aujourd'hui, c'est que je vais poser une question et ce sera ma conclusion à l'ancien maire, quand je lui ai dit, vous allez prendre la présidence d'Horizon, on a parlé d'autre chose, y compris la presse, d'ailleurs qui ont fait semblant de ne pas m'entendre. Est-ce que vous allez rencontrer encore Monsieur Rioux, vous savez le fameux maire communiste avec qui Monsieur Marcangeli a travaillé. Est-ce que vous avez rencontré Monsieur Lisnard, parce que je les ai vus, les élus à l'Association des maires de France, parce qu'ils ne sont pas fous, quelle que soit leur couleur politique, un maire a à cœur de défendre sa ville. Il n'est pas là pour la saborder, mais financièrement aujourd'hui, il n'y a pas de secret, la politique qui est menée aujourd'hui, au niveau national, qu'il s'agit dans le domaine social, dans le domaine fiscal, nous mène à une véritable catastrophe. Je dis bien une véritable catastrophe, ça va être tout pour ceux qui ont beaucoup et de moins en moins pour ceux qui en ont peu. Je vous remercie. »

M. le Maire : “Puisqu'on est dans l'intime je peux vous dire de depuis 2014 en tant qu' élu local quel que soit le gouvernement j'ai toujours souffert. »

M. Miniconi : “Monsieur le Maire Mesdames et Messieurs les conseillers, je voudrais faire quelques petites remarques pour compléter le propos de mes camarades. Tout d'abord sur le contexte général, Jean-François Casalta l'a dit on est dans un contexte inflationniste. Selon les derniers chiffres de la Banque de France inflation 2022 6%, Inflation 2023 6% et ça devrait normalement redescendre à partir de 2024 à 2,5% et se stabiliser en 2025 ce qui veut dire que nous avons des taux d'intérêt qui ne devraient pas descendre avant la fin de l'année. Le PIB (produit intérieur brut) réel est entre 0% et 0,3% cette année. C'est-à-dire que nous n'aurons pas de croissance. La croissance sera de 1,2% maximum en 2024. Ce sont des prévisions. Le contexte n'est pas très joyeux pour les entreprises, pour les collectivités et pour toutes les personnes qui vivent sur cette terre. Tous les contribuables et tous les ménages auront à souffrir de cette situation. Dans ce contexte-là évidemment vous avez fait un DOB. Il est ce qu'il est. On ne peut pas faire de miracle. Il prend en compte la situation antérieure et puis il essaye de se projeter. Quelques petites remarques. La première chose c'est que dans un contexte inflationniste on a une augmentation des contributions directes. Alors évidemment ce n'est pas le taux de la ville, mais c'est la revalorisation des bases. La ville n'y peut rien, mais ça fait quand même 3 700 000 et ceux sont des impôts que vont payer à un moment donné les contribuables et c'est ça qui fait un peu progresser les recettes de fonctionnement avec une nouveauté, Monsieur Pugliesi coupez -moi si je me trompe évidemment, qui est que vous d'intégrer les excédents de trésorerie du port cette année à hauteur de 2 000 000 ce qui ne devait pas être le cas les années précédentes. Donc on tournerait à peu près à plus de 6 000 000 d'euros. Si je regarde votre prospective et on est bien d'accord ce n'est que la prospective donc ça peut changer à tout moment on s'aperçoit qu'en 2023, 2024, 2025 lorsqu'on ajoute les produits des contributions directes et indirectes l'augmentation d'une année sur l'autre compense à peine augmentations de salaire. Ce qui veut dire que pour les Ajacciens l'augmentation des contributions directes et indirectes est mangée par les augmentations de salaire. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'eau sous la quille. 100% de l'augmentation de la fiscalité est dédiée aux augmentations de salaire. Vous n'y pouvez rien. On ne peut que constater. Ça veut dire que le budget, quelle que soit la manière dont on le monte dans les prochaines années, sera toujours contraint et évidemment à partir du moment où vous avez des budgets contraints il y aura encore moins d'eau sous la quille et on sera toujours sur la ligne de flottaison en tout cas sur le taux d'épargne. Effectivement vous avez un taux d'épargne qui augmente, mais c'est parce que vous avez ajouté 2 000 000 d'euros d'excédents de Trésorerie sinon il descend en dessous des 7%. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui finalement dans ce débat d'orientation budgétaire qui est contraint dont on sait que l'on ne va pas pouvoir prendre beaucoup de crédit finalement il ne faut pas se tromper sur le choix des investissements. Il faudra même le prioriser. On ne peut pas en vouloir au maire d'être contraint dans le budget d'investissement, cependant on va pouvoir discuter sur la priorité des projets. On

sait très bien qu'on ne peut pas faire de miracles. Vous avez un taux d'épargne qui est très limité. Quelles sont les priorités des Ajacciens ? Une des priorités est la circulation. Il y a aussi les logements sociaux, la lutte contre la spéculation immobilière. C'est de cela que l'on devrait parler en sachant qu'il y a des projets énormes qui arrivent. Des projets qui pourraient faire exploser Ajaccio. Ce projet de l'hôpital qui pourrait être un projet extraordinaire pour tout le monde si on arrive à faire rentrer des projets pour le bien commun. Le projet de la Citadelle qui est un phare sur la Méditerranée et je ne parle même pas du projet de fond de baie qui est le serpent de mer. On a une entrée de ville qui est magnifique avec des possibilités extraordinaires. Ce que l'on va être obligé de faire c'est de se dire quels sont les agissements prioritaires pour le restant de la mandature et même se projeter pour les années à venir sur des projets beaucoup plus longs étant donné que finalement il n'y a pas tant d'argent que ça. »

M. Farina : « Je voudrais revenir sur les propos très intéressants de notre opposition. On parle de projets, on peut aussi également parler de financements et justement à ce stade de la conversation, sans esprit polémique ni partisan, je voudrais revenir notamment sur le document que nous avons présenté. C'est un projet d'orientation budgétaire pour l'année 2023 avec une projection d'investissement à hauteur de 20 000 000 d'euros. Nous avons donc de ce fait sollicité nos principaux partenaires financiers qu'est l'État et la collectivité de Corse alors concernant l'État nos rapports sont ce qu'ils sont. Nous avons des réponses positives, des réponses de principe, des refus sur certains financements, mais nous avons des contacts. Concernant la collectivité hormis les très bonnes relations que nous entretenons avec nos services respectifs nous sommes le premier février 2023, mes chers collègues, le maire a été élu le 9 juillet 2022 et depuis cette date en vain nous sollicitons le Président de l'exécutif pour qu'il nous reçoive afin de nous accorder un peu de son temps précieux pour évoquer avec lui les voies et les moyens d'une collaboration je dirais normale. Donc, cela fait 8 mois que le maire de la première commune de Corse, le président de la première intercommunalité de l'île ne peut pas présenter à son premier partenaire financier institutionnel ses projets, sa vision d'Ajaccio. Alors, c'est quand même vous me direz assez embêtant. Je sais que la construction d'un pays prend du temps que la rédaction d'un rapport sur l'autonomie est assez chronophage, mais en attendant nos demandes de subventions, d'investissement restent en attente. Au-delà de pénaliser notre majorité, si c'est le cas, notre conseil municipal est pénalisé, mais surtout ce sont les Ajacciens qui sont pénalisés. Cela pourrait paraître pour du désintérêt pour Ajaccio, mais j'ai lu hier ou avant-hier que la commune de Porto-Vecchio avec le maire et sa majorité municipale abondaient en ce sens et j'espère qu'il ne s'agit pas là d'une volonté déguisée de punir ses opposants. J'ai entendu aussi, parce que je suis la session, qu'on se félicitait de l'élaboration d'un projet de pistes cyclables à Ajaccio. C'est très bien. C'est très bien nous sommes tous pour le la mobilité douce et d'ailleurs je rappelle que nous cofinancions ce projet, puisqu'Étienne Bastelica parlait de cofinancement, à hauteur de 200 000 euros. Ce que nous aurions souhaité c'est que la collectivité de Corse, à un moment, sur ses capacités propres apporte des priorités plus structurantes, plus concrètes pour Ajaccio et pour les Ajacciens. On parlait du fond de baie. Qu'en est-il ? Qu'en est-il de notre entrée de ville parce que l'entrée de ville c'est la gare. C'est notamment le plus important. Je vais prendre à témoin les Ajacciens dans leurs embouteillages parce que j'avais vu qu'en 2020 le 7 octobre la collectivité annonçait par voie de presse 213 000 000 d'euros pour améliorer la fluidité routière du grand Ajaccio. Je les prends à témoin, ou sont-ils aujourd'hui ? Qu'en est-il aussi de l'offre ferroviaire ? Aujourd'hui on va rafistoler la gare, mais moi je voudrais connaître la stratégie du déploiement des réseaux. Je vais conclure. Je vais amicalement interpeller mon collègue Jean-André Miniconi. Je me rappelle que lors de votre rassemblement pour les municipales vous avez vous-même interpellé le président de l'exécutif qui était présent en lui demandant je cite "il faudra sortir le chéquier" donc nous sommes en 2023 et je regrette Monsieur sincèrement Monsieur Miniconi que vous ne soyez pas élu à l'assemblée de Corse dans la majorité parce que vous êtes un homme de chiffres et je sais que vous ne vous seriez pas contenté d'acquiescer lorsqu'Ajaccio se voyait lésé. Le chéquier on sait qu'il le sort ailleurs il faudrait qu'on le retrouve pour Ajaccio. »

M. Bastelica : « Quand nous avons présenté notre liste, j'avais proposé la tenue régulière d'une conférence afin que les services exposent leurs projets. Je pense que si lors du prochain conseil

municipal vous proposez une motion en disant que la ville d'Ajaccio a besoin de rencontrer les services compétents de la collectivité de Corse et que la communauté d'agglomération du pays ajaccien en serait très heureuse. Je pense que ça serait bien. Ce serait quelque chose de fort de symbolique politiquement parce qu'Ajaccio à mon sens mérite sincèrement mieux. »

Mme Guerrini : « La politique culturelle a toujours été au cœur du projet municipal et ce débat d'orientation budgétaire fournit l'occasion de le rappeler. Je ne peux envisager ce débat autrement que comme une discussion positive au service de nos concitoyens. C'est pourquoi je tiens d'abord à vous remercier grandement d'avoir voté à l'unanimité, tout au long de l'année, les délibérations concernant la vie culturelle de notre cité, montrant bien là votre envie et votre volonté de contribuer à ce que les arts et la culture soient le plus partagés possible, ouvertes et accessibles au plus grand nombre. Le mandat d'élue à la culture est enthousiasmant, il exige de croiser à la fois le sublime, le beau, le subtil, mais aussi la terre à terre. De l'idée à la réalisation. Que de temps passé à imaginer puis à convaincre. Le but ultime étant de faire rayonner notre cité. On pourrait supposer la fonction, « sous les feux de la rampe, un peu paillette ». Bien au contraire, c'est souvent un artisanat de l'ombre, un travail de fond qui touche à la respiration intime culturelle de nos concitoyens, aux côtés d'une équipe dont je tiens à souligner l'implication et la passion. L'action municipale se déploiera autour de 5 priorités : favoriser l'accès à la culture pour tous, valoriser le potentiel créatif des acteurs culturels de notre territoire en soutenant la création culturelle sous toutes ses formes, jouer pleinement notre rôle en faveur de l'éducation artistique, mettre en valeur notre richesse patrimoniale, linguistique et touristique. Réaliser les aménagements structurants pour notre Ville en prenant en compte les besoins de rénovation ou de construction d'équipements publics. Pour parler d'équipement, de nombreuses inaugurations auront lieu cette année. La 1^{re} a eu lieu, il y a trois jours, la médiathèque de la rue des Trois Marie ; le prochain samedi avec l'ouverture des microfollies à la médiathèque des jardins de l'empereur. Puis viendront, pour le mois d'octobre, celle de l'antiquarium site paléochrétien qui accueillera le sarcophage du bon Pasteur, des films et reproductions 3D du groupe épiscopal, et enfin celle du CIAP qui présentera l'histoire d'Ajaccio. Tous les travaux engagés se poursuivent : le conservatoire, construction innovante, associant l'utilisation de matériaux exemplaires et la recherche de performances énergétiques. La rénovation du musée Fesch, et en particulier celle de la bibliothèque Fesch. Si l'année 2022 a été marquée par le déménagement des 25 000 ouvrages de la salle de lecture, les travaux de rénovation commenceront cette année. Le récolement du fonds ancien, qui compte environ 40 000 livres, a également débuté et se poursuivra sur plusieurs années, ainsi que la mission de restauration du fonds ancien. Je n'oublierais pas la statuare napoléonienne. Pour les travaux à venir, je mettrai l'accent sur l'oratoire Saint-Joseph appartenant au corpus des Chapelles de la ville génoise qui sera transformée en centre d'art contemporain. Pour parler des programmes d'actions. D'importants programmes d'actions seront poursuivis en 2023, notamment l'élaboration d'une saison culturelle à l'Espace Diamant. La réalisation d'expositions d'art au sein de différents sites et dans l'espace public ainsi que des expositions temporaires dans le musée. Le soutien apporté aux festivals de la ville, le soutien apporté aux associations culturelles. Un soutien sans faille en direction de tous les acteurs culturels avec des résidences d'artistes, et des artistes en résidence, avec des événements où ils peuvent se produire, comme les expositions « jardins d'été, jardin d'hiver » et pour le théâtre et la musique avec « cria in liberta ». La gratuité des bibliothèques et des médiathèques. Un réseau des bibliothèques renforcé par des acquisitions de documents (livres, DVD, CD) bien ciblées, des abonnements à la presse, le déploiement de ressources numériques, une programmation d'animation culturelle de qualité, et une communication intensive sur les nombreuses activités proposées en son sein. Bien entendu nous poursuivrons au Musée Fesch une vie culturelle intense avec les cours de l'école du Louvre, des conférences, des événements comme Racines de ciel, le Prix du livre d'art et bien sûr les événements nationaux, mais aussi du spectacle vivant, et des ateliers. Je citerai également notre politique de restauration des œuvres et d'acquisitions pour enrichir notre patrimoine, sans oublier les publications pour le faire connaître. Sur le plan patrimonial, l'inventaire se poursuivra ainsi que la restauration de la statuare, des objets et peintures de nos édifices religieux. De plus, la mise en valeur du patrimoine de notre ville dans le cadre du label ville et pays d'art et d'histoire est essentiel. Elle se développe avec ateliers

d'architectures, d'archéologie, une participation aux événements nationaux, des visites guidées, des conférences, des expositions en rapport avec des anniversaires...Je conclurai par deux projets transversaux. En un la mise en œuvre du label 100% EAC, pour Éducation artistique et culturelle. Les directions de la culture, de la lecture publique et du patrimoine se sont engagées en 2022 dans une démarche de labellisation en vue de l'obtention de ce label 100% EAC. Depuis de nombreuses années, la Ville d'Ajaccio mène une politique d'éducation artistique et culturelle qui se déploie sur l'ensemble de son territoire touchant tous les publics, mais aussi avec des conventions de partenariat avec les acteurs sociaux pour une plus grande diversité de public : CIAS, université, maison des aînés, ASE, PJJ. En plus de ce qui est mis en œuvre sur les temps scolaires et périscolaires, des projets d'éducation artistique et culturelle sont maintenant également proposés en crèches, mais aussi pendant les vacances dans le cadre du dispositif « Été culturel ». La ville d'Ajaccio souhaite pérenniser ce secteur d'activité, aller plus avant et initier de nouvelles dynamiques. En deux la création d'un nouveau site internet, guichet unique de la culture qui aura vocation à informer la population de l'ensemble des actions à vocation culturelle et patrimoniale sur le territoire, qu'elles soient proposées par la collectivité ou par des porteurs de projets privés et associatifs. Ce site sera accompagné de la mise en place d'une application smartphone afin de pouvoir disposer d'une information immédiate. Au-delà de cette liste à la Prévert non exhaustive, je considère que c'était de mon devoir, compte tenu de l'intérêt que vous portez à la culture, la lecture publique et au patrimoine de vous dire que malgré les difficultés actuelles, la municipalité poursuit ses engagements en matière culturelle et continue d'œuvrer sans relâche au rayonnement culturel de la ville parce qu'à nos yeux, la culture est la pierre angulaire des politiques publiques, elle permet de transformer le territoire, de renouveler les manières de vivre et de nous rencontrer, elle nous lie les uns aux autres et crée du lien. »

M. le Maire : « Merci d'avoir rappelé que la culture, le patrimoine sont au cœur de nos réflexions dans le cadre du projet urbain, et ce malgré les difficultés sur lesquelles nous sommes unanimes. »

M. Casalta : « Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être bref. Je voudrais remercier Madame Guerrini puisqu'elle a mis des actions derrière des chiffres et c'était en partie ce que nous demandions même si nous ne parlions pas exactement d'un inventaire, mais l'effort est louable et nous vous en remercions. Monsieur le maire, Monsieur le premier Adjoint vous ne pouvez voir en moi un thuriféraire de la collectivité de Corse et concernant le sujet du fond de baie que vous avez évoqué peut être vous en souvenez -vous, mais lorsque j'étais élu au sein de l'hémicycle de la Corse j'ai essayé tout à fait modestement de porter à plusieurs reprises ce dossier qui est de notre point de vue le dossier fondamental d'Aiacciu ou l'un des dossiers fondamentaux d'Aiacciu qui pourrait révolutionner véritablement en lien justement avec la citadelle la façon d'appréhender notre ville pour les gens qui y vivent et qui travaillent au quotidien et pour les gens qui la fréquentent de manière récurrente ou occasionnelle. Donc je ne suis pas toujours d'accord loin de là. Maintenant je vous le dis tout à fait amicalement et vous le savez je pense que dans notre discours et dans notre discours public il conviendrait de cesser de trouver ou d'essayer de trouver même si vous en êtes convaincu et je ne doute pas, un tiers responsable. J'essaye de dire moi à mes amis d'arrêter de parler de l'État. Ça suffit ! Arrêtez de parler de l'État essayons de mettre au point des projets qui peuvent être clairs, limpides, qui peuvent être discutés entre les citoyens, qui peuvent faire consensus ou au moins sur lesquels des compromis peuvent être trouvés et défendons-les. Je pense que nous avons, je vais dire nous pour être extrêmement courtois, nous avons peut-être trop tendance à désigner telle ou telle personne comme étant le responsable de nos maux. J'en veux pour preuve l'exemple que je vais vous donner. Sur le fond de baie est-ce que nous sommes d'accord entre nous ? Est-ce que l'exécutif municipal a une vision claire des choses ? C'est ce que je disais tout à l'heure, moi je ne le sais pas. Est-ce qu'on a une vision claire sur la gare ? Qu'est-ce qu'on fait ? On la déplace, on ne la déplace pas. On laisse la gare telle qu'elle est ici on construit une gare centrale juste à l'entrée de la ville. On ne sait pas. En tout cas nous dans l'opposition on ne connaît pas votre vision claire et je pense qu'avant de pointer du doigt untel ou Untel il conviendrait que l'on puisse en discuter entre nous de tous ces projets fondamentaux et que l'on puisse les regrouper dans un exercice pluriannuel puisque la norme M57

nous permet aujourd'hui de le faire pour avoir une vision à long terme. La vision j'en parlais tout à l'heure c'est une question de choix et d'ambition qu'on a pour cette ville. Vous savez moi je pense que si on vient dans ce conseil municipal sans ambition, sans rêve et sans espoir on n'a rien à y faire. Moi je pense qu'on doit nourrir de belles ambitions et de grands rêves pour cette ville. Encore une fois faut-il qu'ils soient tenables financièrement. Mais les financements on peut aller les chercher. On peut aller les chercher d'ailleurs votre exécutif municipal n'a pas été si mauvais sur la recherche de financements et j'en veux pour preuve le PTIC. Il y a des tas de financement à demander à l'Union européenne par exemple. On peut monter des projets, des appels à projets. On peut trouver aussi des partenariats public-privé même si ce n'est pas quelque chose que j'apprécie particulièrement, mais pourquoi pas si c'est véritablement utile pour le développement de la ville. Ce sont des questions que nous devons nous poser. Après on peut venir ici avec des motivations, des ambitions tout à fait différentes. Toujours caresser dans le sens du poil l'exécutif municipal pourquoi les personnes en parfaitement le droit. Nous ce n'est pas le choix de notre groupe. Le choix de notre groupe c'est de soutenir les projets qui nous paraissent viables, de donner une certaine vision des choses très modeste qui est celle de notre groupe et de s'opposer à des choses qui ne nous paraissent pas en accord avec notre vision du développement de cette ville toujours dans l'espoir d'une meilleure qualité de vie, d'un meilleur confort de ses habitants parce qu'on a des qualités et des atouts qui sont exceptionnels. La ville d'Aiacciu ne fait pas exception. Concernant les villes de France et de Navarre de même strate on assiste à un lent déclin. Ce sont toujours les mêmes problèmes. La périurbanisation la civilisation du rond-point les problèmes d'insécurité, le trafic de drogue en constante augmentation. C'est très compliqué pour toutes les villes pas seulement pour Aiacciu. Je ne vais pas vous pointez du doigt, vous ou votre prédécesseur en disant vous avez été les pires des pires. Ce n'est pas le cas. Je ne pense pas que vous ayez arrangé les choses je vous le dis clairement, mais on peut soit assister à ce lent déclin sans réagir soit essayer de trouver des solutions et ses solutions nous sont données par les atouts exceptionnels que nous avons. Notre culture, notre patrimoine, notre histoire, notre patrimoine environnemental exceptionnel, notre position stratégique en Méditerranée, notre insularité. Tous ces atouts réunis personne ne les a ou très peu de ville. Si nous n'arrivons pas à nous en sortir avec ça, va être très compliqué. C'est ce qu'on essaye d'insuffler, c'est ce qu'on essaye de vous dire tout à fait modestement et je sais que sur certains points on se rejoint. Je vous remercie. »

Mme Corticchiato : « Monsieur le maire, chers collègues, quelques mots, je vais essayer de ne pas être très longue, alors avant tout je souhaite remercier mon collègue adjoint aux finances pour sa présentation. Le rapport que vous avez présenté, ç'a été dit à plusieurs reprises, c'est un exercice de style imposé. Il relève un caractère particulier lié à un contexte économique fortement dégradé et qui nous oblige à maintenir le cap. Alors nous le savons les services publics constituent un rempart premier face à une situation de crise et nous n'y échappons pas à la règle. Je crois quand même qu'il faut tout de même souligner une détermination, à poursuivre au service de notre population et au service de notre territoire. Ça été dit à plusieurs reprises, malgré l'inflation et la hausse de nos charges fixes, moi je tiens à préciser que la ville d'Ajaccio a amélioré sa gestion, et compte amplifier sa démarche de rationalisation, amplifier nos efforts pour dépenser mieux, dans un contexte où les défis à relever sont nombreux, tant sur le plan social qu'économique et environnemental. En revanche-moi je pense qu'il est important que le soutien de l'État en matière d'investissement via notamment le fond vert doit-être maintenu et amplifié. Car à la ville d'Ajaccio investi pour sa transition écologique, Monsieur l'Adjoint aux finances vous avez évoqué quelques projets concernant les la transition écologique la modernisation de notre un éclairage public est en phase opérationnelle la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux se précise et vous avez pu le constater d'ailleurs Monsieur Simon vous allez être déçu parce que vous avez pu constater que les plantations se sont considérablement multipliées et elles vont se poursuivre afin d'améliorer notre cadre et qualité de vie environnementale et notre qualité de l'air. 2023 sera le prolongement de tous ces chantiers avec un point d'orgue sur le Parc Berthault qui va bénéficier de travaux conséquents afin d'offrir aux Ajacciens un poumon vert d'envergure, je crois que nous devons aussi poursuivre notre réflexion collectivement sur notre devenir énergétique, qui doit s'inscrire dans une démarche d'énergie renouvelable et diversifiée capable de soutenir un

développement économique et une empreinte carbone maîtrisée, à ce titre je vous rappelle qu'il y a une réunion organisée le 17 février sur les projets énergétiques de la ville et je vous invite à venir nombreux pour échanger sur ce sujet, je vous remercie.

M le Maire : « Je ne vais pas me prêter à l'exercice de synthèse je vais profiter de ces échanges pour préciser notre pensée ou certains propos qu'on aurait pu tenir. Je n'ai pas perçu, je dirais, de « choc frontal » sur peut-être une question de méthode ou sur une question au niveau de l'information. À l'évidence, il y a une nécessité d'éclairer dans nos échanges, la perception que peuvent avoir les Ajacciennes et les Ajacciens sur les actions que nous menons et que nous tentons de mener. Concernant le téléporté, je vais rebondir rapidement, visiblement je n'ai pas été très clair en interview. Quand je dis qu'il n'a pas vocation à se substituer je veux dire qu'il s'agit d'un mode alternatif de déplacement urbain. Il faut savoir que quand on arrive aux responsabilités et que l'on constate qu'un hôpital doit se déplacer, et ce n'est pas rien, dans une zone déjà extrêmement dense, la question des voies d'accès est évidemment très prégnante. Cela n'avait pas vocation à se substituer parce que la question de la voie d'accès routière reste posée. Il y a un scénario qui a été posé par la ville, ensuite sur la réalisation on pourra en débattre. Puis c'est l'efficience qui en sera juge. C'est beaucoup plus long à construire une route, on voit bien, c'est beaucoup plus cher et il y a énormément plus de contraintes. Cependant, les voies d'accès restent un problème. Il y a des mesures dans la ceinture proche de l'hôpital qui ont été prises pour essayer de désengorger, mais ça reste effectivement un problème dans une zone qui a été extrêmement urbanisée bien avant notre prise de fonction. Donc, je ne dis pas que cela n'a pas marché, je dis simplement que ce n'est certainement pas suffisant. Au moins, ça a le mérite d'exister. Sur les propos de Jean-François Casalta... pour vous rassurer, je ne pleure pas tous les matins disant que Gilles Simeoni ne m'a pas répondu ! Je n'ai pas de problèmes de personne avec Gilles Simeoni. Pour que mes propos soient clairs, on a parlé de projets extrêmement structurants, je ne vais pas aller chercher la faute chez les uns ou chez les autres, mais quand vous avez un partenaire institutionnel qui ne vient pas autour de la table. Sur le projet action cœur de ville ; je ne parle pas du fond de baie, sur ce sujet on est en train de réfléchir et on aura des débats puisque c'est la ville qui aménage, c'est la ville qui doit poser sa vision d'aménagement avec ses partenaires. Encore faut-il qu'il y en ait un ! Et je noterai au passage, je pense que vous serez d'accord, le principal échec de l'aménagement du fond de baie sur ces 40 dernières années c'est précisément parce qu'on a été incapables de se mettre autour de la table, quels que soient les couleurs politiques et les niveaux institutionnels. Ça s'appelle l'intérêt général ! Visiblement on n'est pas suffisamment mûrs parfois. Mais c'est un problème lorsque les villes moyennes comme nous, qui sommes engagés ; parce qu'à Ajaccio on ne peut pas dire qu'on n'a pas de projets, on nous a même taxés « d'hyperactivité » ; d'avoir des partenaires institutionnels comme la collectivité de Corse qui est absente des tables, qui a eu d'ailleurs du mal à signer le dispositif Action cœur de ville ! Ça a été dur physiquement, je suis obligé de le constater ! Je le déplore ! Et ce n'est pas une question de personne, c'est que les projets dont nous parlons, s'il n'y a pas l'État, s'il n'y a pas la collectivité de Corse, s'il n'y a pas la chambre de commerce, s'il n'y a pas toutes ses parties prenantes c'est l'échec du territoire. La ville hier soir a signé l'acquisition du site de la Miséricorde. Ce sont 80 000 mètres carrés qui viennent enrichir le patrimoine de la ville. Après l'acquisition de la citadelle, 25 000 mètres carrés. Nous avons la chance d'avoir un projet d'aménagement avec un équipement structurant remarquable. Madame Guerrini a fait un rappel utile de tout l'intérêt que nous portons sur les questions culturelles et patrimoniales de cet équipement structurant du Conservatoire autour duquel nous allons réaliser un écoquartier comme celui de la miséricorde. Là, on rêve la tête dans les étoiles, mais les pieds sur terre. Et pour ça il faut avoir toutes les parties prenantes autour.

Donc, encore une fois, franchement si lors du prochain conseil municipal je suis amené à faire une motion pour espérer avoir un entretien, je ne parle même pas Gilles Simeoni, je parle de la collectivité de Corse, sur les sujets dont nous parlons, qui nous dépassent tous parce que c'est de l'intérêt général, on n'en a pas beaucoup progressé en 2023. Sur le constat on est d'accord, vous savez j'ai eu un entretien avec la chambre régionale des comptes. C'est toujours la même discussion : le 012, ça monte ça descend, les emprunts les ceci et cela on va arriver à la conclusion, je dirais absurde, qu'il n'est même plus utile de faire les budgets. Les collectivités n'ont pas de marge de manœuvre, on n'a plus le levier fiscal. Taxe habitation : on ne touche pas, on n'a jamais touché, c'était ma feuille de route quand j'étais adjoint aux finances ; la taxation sur les résidences secondaires nous l'avons créé et on ne l'a pas porté à son plafond l'année dernière, c'était le dernier levier. Les charges de personnel : vous avez une mesure gouvernementale qui tombe, ça vous coûte 3 millions d'euros sans bouger ! Donc, les efforts à la rigueur en termes de recettes d'optimisation qu'on a pu obtenir sur la réévaluation des bases est absorbé, vous l'avez-vous même indiqué. Au bout du bout, parce que les projets c'est bien, mais il faut effectivement avoir les ressources, moyens humains et financiers pour pouvoir les porter, déjà à l'échelon communal parce qu'il y a toujours un reste à charge pour la commune. Si un moment donné peut être que je vais interpeller la collectivité de Corse pour qu'ils modifient effectivement son règlement d'aides aux communes. Parce que l'effusion de débordements, il faut le dire très clairement, si s'avait été la gauche, la droite peu importe ! Je ne suis pas en train de dire que ce sont les nationalistes. Je dis simplement que le règlement de dettes adopté à ce moment-là, alors que nous étions sur les routes d'un investissement très important pour notre territoire, c'est 20 à 30 % de baisse de subventions et quand vous êtes engagés dans des processus de restructuration comme c'est le cas à Ajaccio, soit vous stoppez tout en cours de route, mais vous savez après les conséquences, soit un moment donné vous essayez d'optimiser et de chercher de nouveaux ressorts. Parce que M. Casalta, on prendra le temps d'échanger ensemble si vous voulez, j'adorerais trouver d'autres leviers de subventions, je vous assure, on cherche et on en a trouvé, mais c'est très compliqué. Parce que le PTIC, les projets sont tous sur les rails, pour l'instant j'ai les réponses sur les études, mais sur les engagements des travaux à plusieurs millions d'euros, pour l'instant j'attends. J'ai une bilatérale la semaine prochaine avec le préfet. On va en parler. On va parler du musée napoléonien, de la cuisine centrale, de la restructuration du complexe Rossini vous avez vu dans quel état c'est ? C'est 6 millions d'euros ! Il faut 6 millions d'euros ce n'est pas la ville d'Ajaccio qui peut financer ! C'est un équipement structurant ou ça ne l'est pas ? Cela a vocation à servir uniquement le bassin de vie ajaccien ou au-delà ? Bon, ça veut dire qu'on doit appeler à la solidarité interinstitutionnelle c'est pour ça qu'on avait sollicité les allègements d'emprunt, c'était dans ce sens-là. C'est financer des équipements qui ont une vocation extra communale. Ou alors on met des péages à l'entrée de la ville d'Ajaccio et ceux qui ne sont pas ajacciens payent en tant qu'usagers. Ce n'est pas uniquement le contribuable ajaccien qui doit payer. Alors on ne peut pas toucher aux recettes, on ne peut pas optimiser, on est timides quand on discute avec nos partenaires institutionnels parce qu'on ne nous répond pas, et cetera... comment fait-on ? Comment travaille-t-on ? Je comprends que pendant des années on avait envie de ne rien faire ! Alors l'ambition c'est ça ! Rêver se projeter ! C'est ce qu'on fait quand on récupère des friches urbaines exceptionnelles. Ça sera l'occasion aussi de repenser la façon dont on veut développer le territoire sur le plan d'urbanisme. On va travailler sur une charte, on en échangera on aura des débats publics là-dessus, sur les formes urbaines, sur la ville telle que nous voulons pour demain. La restitution de l'espace public lorsqu'on fait des places, qu'on plante des arbres et qu'on met de l'eau, ben, ça vous donne une idée de la vision d'aménagement que l'on souhaite

pour la ville. Lorsqu'on veut réduire le recours à la voiture, je veux bien qu'on parle des cheminées des bateaux, alors on parle des pots d'échappement aussi ! Le débat jusqu'au bout ! La qualité de l'air, qualité de vie, qualité de ville, c'est la santé ! On parle de tout alors ! La mobilité, on continue le bus ? On fait la boucle ou pas ? Les voitures on les enlève ou pas ? Ayons ces débats-là ! Nous on va y aller sur ça ! Parce que quand on dit que l'environnement est au centre de notre dispositif, c'est ça, donner du sens au discours politique. Ce sont des choix. Mais c'est cela qui est beau justement, c'est le plus beau des mandats. Pourquoi ? Parce que ce sont des orientations pour la ville de demain. Quand on veut acheter la galerie pour faire des places de parking, quand on veut piétonner la ville génoise, qu'on restitue de l'espace public, qu'on lutte contre les incivilités sur occupation du domaine public anarchique tout ça c'est la qualité de vie, mais ça passe par des choix ! Donc, ça se met progressivement en passe et ce n'est pas un sujet déconnecté du reste. C'est compliqué. Parce qu'on a de la chance quand même à Ajaccio sur les sujets structurants, car on a des opportunités inédites. Cependant, je le dis très sincèrement, seuls on n'y arrivera pas. On a amélioré les relations avec la communauté d'agglomération du pays ajaccien sur le plan de l'efficience pour la participation des projets structurants, mais ça ne suffit pas. Je vous le dis d'ailleurs très tranquillement, le l'épargne nette en 2026 sera encore négative. C'est un scoop, vous n'avez plus de travail à faire au niveau des journalistes, vous n'avez plus besoin de venir ! Les indicateurs financiers, je vous les donne jusqu'en 2026, le 012, le 011 je vous donne tout, il n'y aura pas de suspense. Il y a des sujets qui s'ouvrent on aura des débats là-dessus. »

M. Pugliesi : « Je vais essayer d'apporter des réponses aux questions un peu techniques qui ont été posées ce matin en commission. Concernant la dotation quinquennale, je vous informe qu'il reste un million et demi de ressources sur la dotation quinquennale. Voyez un peu ce que cela peut représenter quand on porte les projets que l'on porte... C'est-à-dire rien ! Concernant la baisse de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) c'est vrai que la CVAE est un impôt de production qui pèse énormément sur certaines entreprises. À partir du moment où on réalise 150 000 euros de chiffre d'affaires annuels on a droit à la CVAE. Mais cela dit, contrairement à la fin de la taxe d'habitation, la CVAE va être compensée pour les INTERCO par un prélèvement sur la TVA nationale. Donc la véritable question est comment cette TVA va être redistribuée ? Ça, c'est la bonne question ! Vous avez posé une question ce matin concernant les taux d'épargne. On est à peu près entre 6 et 8 points en dessous de la moyenne de la strate. Ça, c'est en fonction des années. Mais il faut quand même aller un peu plus loin dans l'analyse du chiffre brut. Quand on extrait du coût de la masse salariale, les coûts que l'on supporte en Corse, que les collectivités de Corse supportent de manière générale, comme l'indemnité de résidence spécifique et le prime transport ; que ne supportent pas les autres communes de la strate ; quand on neutralise ces trois 3 points on diminue l'écart de 3 points et demi. L'autre moitié comment s'explique-t-elle ? C'est très simple : quand on regarde l'ensemble des ratios, on constate qu'en matière de recettes de fonctionnement par rapport à la moyenne de la strate on est à peu près inférieure à 180 euros par habitant. Je vous rappelle un élément important dans l'évolution de la fiscalité, c'est que les années précédentes, quand le gouvernement a commencé à annoncer qu'il souhaitait supprimer la taxe d'habitation, la plupart des communes ont augmenté les taux des taxes d'habitation, ont anticipé cette évolution. Ce que nous n'avons pas fait. Donc, on est resté à des taux d'épargne et ensuite le calcul qu'a fait l'État sur la base donne aujourd'hui une dotation qui est figée, fixe et qui va rester encore figée pendant très longtemps. Pas de dynamique en tout cas. Globalement, par rapport à la moyenne de la strate on a effectivement un déficit de recettes. Et là encore, si on neutralise ce déficit de recettes, si

on recalcule les ratios pour voir comment on se comporterait, on s'apercevrait que non seulement on est dans la moyenne de la strate, mais on est même dans la meilleure moyenne de la strate. Donc, on a des éléments structurels qui sont propres aux communes de Corse, liés à l'économie corse, aux entreprises corses qui ont aussi ce genre d'éléments notamment dans la fonction publique avec l'indemnité de résidence, on s'aperçoit quand même que finalement l'écart n'est pas si lointain que ça. On a une petite faiblesse sur les recettes et on a surtout sur la masse salariale cet impact qui n'est absolument pas négligeable. Je voulais juste le rappeler puisque la question était posée ce matin en commission. »

PREND ACTE

Des orientations budgétaires, exercice 2023, telles que présentées dans le document annexé.

2023/002 - Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Vu l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015

Vu l'article L. 1612-20 du Code général des collectivités territoriales,

AUTORISE

Monsieur le Maire à adopter le Règlement Budgétaire et Financier.

VOTE

Par 45 voix pour et 1 abstention.

Abstention : Jean-Paul Carrolaggi.

2023/003 - Fixation du mode de gestion des amortissements au 1er janvier 2023 pour le budget principal de la Ville d'Ajaccio, le budget annexe de l'ANRU et le budget annexe du stationnement, à l'occasion du passage à la nomenclature comptable M57

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

DECIDE

- D'abroger au 31/12/2022 Par délibération du conseil municipal 97/26 du 28 mars 1997 modifiée par la délibération 2009/07 du 29 janvier 2009, définissant les méthodes d'amortissement pratiquées pour les biens acquis jusqu'à cette date
- De rappeler que tout plan d'amortissement, commencé avant le 31/12/2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine
- De mettre à jour les tableaux de méthodes d'amortissement applicables aux différents budgets de la commune pour les amortissements pratiqués à compter du 01/01/2023 concernant les biens acquis à compter du 01/01/2023
- De calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis, conformément aux règles définies par la nomenclature M57
- De calculer l'amortissement à partir du début d'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre même lorsque le bien est vendu en cours d'année.
- De fixer à 1 000€HT pour les services assujettis à la TVA et 1 000€TTC pour les autres, le seuil en deçà duquel l'amortissement du bien est réalisé en 1 an
- De neutraliser les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées

ADOPTE

Le tableau des méthodes d'amortissement ci-après :

Articles budgétaires	Types de biens	Mode d'amortissement	Durées d'amortissement
	Bien de faible valeur inférieure à 1000€ (seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent en 1 an)		
	Immobilisations incorporelles		
202	Documents d'urbanisme et numérisation du cadastre	Prorata temporis	10 ans
2031	Frais d'étude non suivis de réalisation	Prorata temporis	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	Prorata temporis	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivi de réalisation	Prorata temporis	5 ans
204x...1	Subventions d'équipement versés pour le financement de biens mobiliers, de matériels ou d'études	Prorata temporis	5 ans
204x...2	Subventions d'équipement versés pour le financement de biens immobiliers ou d'installations	Prorata temporis	15 ans
204x...3	Subventions d'équipement versés pour le financement de projets d'infrastructure d'intérêt national	Prorata temporis	30 ans
2046	Attribution de compensation d'investissement	Prorata temporis	15 ans
205x	Concessions de droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits	Prorata temporis	2 ans

	d'auteur et valeurs similaires		
208x	Autres immobilisations incorporelles	Prorata temporis	5 ans
Immobilisations corporelles propriétés de la collectivité			
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	Prorata temporis	10 ans
2156x	Matériels et outillages d'incendie et de défense civile	Prorata temporis	10 ans
215731	Matériels et outillages de voirie : matériels roulant de voirie	Prorata temporis	15 ans
215738	Matériels et outillages de voirie : autres matériels et outillages de voirie	Prorata temporis	20 ans
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	Prorata temporis	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Prorata temporis	5 ans
21828	Matériels de transport : voitures	Prorata temporis	10 ans
21828	Matériels de transport : camions et véhicules industriels	Prorata temporis	15 ans
2183x	Matériel informatique scolaire et autre matériel informatique	N+1	5 ans
2184x	Matériels de bureau et mobilier scolaire et autres matériels de bureau et	N+1	12 ans

	mobiliers		
2185	Matériels de téléphonie	N+1	5 ans
2186	Cheptel	N+1	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : matériels classiques	N+1	7 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : coffre-fort	Prorata temporis	20 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : installations et appareils de chauffage	Prorata temporis	15 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : appareils de levage - ascenseurs	Prorata temporis	20 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : appareils de laboratoire	Prorata temporis	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : équipements de garages et ateliers	Prorata temporis	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : équipement des cuisines	Prorata temporis	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : équipements sportifs	Prorata temporis	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : livres	N+1	1 an
Biens immeubles productifs de revenus			
2114	Terrains de gisement	Prorata temporis	Sur durée de contrat d'exploitation
2132	Constructions –	Prorata	30 ans

	immeubles de rapport	temporis	
2142	Construction sur sol d'autrui – immeubles de rapport	Prorata temporis	Selon la durée du bail de construction
	Biens reçus au titre d'une affectation : comptes 22 Les immobilisations corporelles reçues au titre d'une affectation sont amorties selon les règles et les conditions appliquées aux biens détenus en propre		

VOTE

Par 45 voix pour et 1 abstention.

Abstention : Jean-Paul Carrolaggi.

Mme Ottavy, M Vannucci et M Moretti quittent la séance.

2023/004 - Modification de la délibération n° 2022/271 en date du 25 novembre 2022 - Garantie d'emprunt accordée par la Ville d'Ajaccio à l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien dans le cadre de travaux de réhabilitation de 13 logements sociaux vacants Quartier PIETRALBA à AJACCIO.

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

APPROUVE

La correction de la délibération n° 2022/271 en date du 25 novembre 2022.

DECIDE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune d'Ajaccio accorde sa garantie à hauteur de 100 % à l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 178 200 € dans le cadre de travaux de réhabilitation de 13 logements sociaux vacants sis quartier Pietralba à Ajaccio.

Ce prêt d'un montant total de 178 200 € est souscrit selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 139511 constitué d'une ligne de prêt PAM n° 5502491. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

Les caractéristiques financières du prêt PAM sont les suivantes :

Caractéristiques de l'offre CDC	Prêt PAM n° 139511
Montant du prêt	178 200.00 €
Montant de la garantie	178 200.00 €
Identifiant de la ligne de prêt	5502491
Durée	10 ans
Indice de référence et index	Livret A
Marge fixe sur index	0.60 %
Taux d'intérêts de la période	2.60 %
TEG de la ligne de prêt	2.60 %
Modalité de révision des taux	DL
Périodicité des échéances	Annuelle

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur,

dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la part de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville d'Ajaccio s'engage jusqu'à complet remboursement de l'ensemble des sommes contractuellement dues et à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 4 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

AUTORISE LE MAIRE

A signer toutes pièces relatives à cette affaire.

APPROUVE

L'octroi à l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien de la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % d'un prêt PAM contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 178 200 euros.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

À intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur la Caisse des dépôts et consignations et l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/005 - Modification de la délibération n° 2022/272 en date du 25 novembre 2022 - Garantie d'emprunt accordée par la Ville d'Ajaccio à l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien dans le cadre de travaux de réhabilitation de 40 logements sociaux vacants dans différents quartiers à AJACCIO.

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Vu la demande de garantie d'emprunt formulée par l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien en date du 14 Octobre 2022,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du code civil,

Vu le contrat de prêt n° 139522 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Caisse des dépôts et consignations,

APPROUVE

La correction de la délibération n° 2022/272 en date du 25 novembre 2022.

DECIDE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune d'Ajaccio accorde sa garantie à hauteur de 100 % à l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 674 675 € dans le cadre de travaux de réhabilitation de 40 logements sociaux vacants à Ajaccio.

Ce prêt d'un montant total de 674 675 € est souscrit selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 139522 constitué d'une ligne de prêt PAM n° 5502486.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

Les caractéristiques financières du prêt PAM sont les suivantes :

Caractéristiques de l'offre CDC	Prêt PAM n° 139522
Montant du prêt	674 675.00 €
Montant de la garantie	674 675.00 €
Identifiant de la ligne de prêt	5502486
Durée	15 ans
Indice de référence et index	Livret A
Marge fixe sur index	0.60 %
Taux d'intérêts de la période	2.60 %
TEG de la ligne de prêt	2.60 %
Modalité de révision des taux	DL
Périodicité des échéances	Annuelle

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la part de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville d'Ajaccio s'engage jusqu'à complet remboursement de l'ensemble des sommes contractuellement dues et à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 4 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

AUTORISE LE MAIRE

A signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/006 - Modification de la délibération n° 2022/273 en date du 25 novembre 2022 - Garantie d'emprunt accordée par la Ville d'Ajaccio à l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien dans le cadre de travaux de réhabilitation de 9 logements sociaux vacants Quartier SAINT JEAN à AJACCIO.

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Vu la demande de garantie d'emprunt formulée par l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien en date du 14 Octobre 2022 ;

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 139651 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Caisse des dépôts et consignations,

APPROUVE

La modification de la délibération N° 2022/273 en date du 25 novembre 2022 comme suit :

DECIDE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune d'Ajaccio accorde sa garantie à hauteur de 100 % à l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 138 600 € dans le cadre de travaux de réhabilitation de 9 logements sociaux vacants sis quartier Saint-Jean à Ajaccio.

Ce prêt d'un montant total de 138 600 € est souscrit selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 139651 constitué d'une ligne de prêt PAM n° 5502474.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

Les caractéristiques financières du prêt PAM sont les suivantes :

Caractéristiques de l'offre CDC	Prêt PAM n° 139651
Montant du prêt	138 600.00 €
Montant de la garantie	138 600.00 €
Identifiant de la ligne de prêt	5502474
Durée	10 ans
Indice de référence et index	Livret A
Marge fixe sur index	0.60 %
Taux d'intérêts de la période	2.60 %
TEG de la ligne de prêt	2.60 %
Modalité de révision des taux	DL
Périodicité des échéances	Annuelle

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la part de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville d'Ajaccio s'engage jusqu'à complet remboursement de l'ensemble des sommes contractuellement dues et à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 4 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

AUTORISE LE MAIRE

A signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/007 - Délégation de service public pour l'exploitation du service public de distribution de gaz

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article L. 1411-4 aux termes duquel « *les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire* ».

Interventions :

M. Bastelica : « Donc vous confirmez que le 15 février nous allons faire un conseil municipal ou un moment de débat consacré à ce sujet ? »

M. le maire : « Un moment de débat lors du conseil Municipal avec des invités. »

M. Bastelica : « D'abord, je trouve que c'est une très bonne initiative et que c'est très bien de votre part d'avoir accepté cette proposition. Cela étant, j'ai entendu tout à l'heure parler de réductions d'impôts, de ce qui se passe au niveau des gens pauvres, des gens riches... je pense que si l'on avance dans ce sens, ce n'est pas mal, mais qu'on ne sera pas majoritaire quand même. Cependant, ce qui est en train de se passer au niveau international, national et bientôt régional au niveau de ce que l'on appelle la programmation en pluriannuelle de l'énergie, on est en train d'entrer dans un système, si on n'y prend pas garde, ça va être quelque chose d'hyper dangereux pour ceux qu'aujourd'hui pensent pouvoir se chauffer et s'éclairer comme ils l'ont fait jusqu'à aujourd'hui. Donc, je n'en dirais pas plus. Je pense que ce débat sera très intéressant et surtout très utile sachant que ce n'est pas un petit dossier. J'entendais parler de notre capacité à emprunter, mais là, ce n'est plus notre capacité à emprunter, c'est presque une question de survie... »

M. Miniconi : « Je ne vais pas apporter grand-chose au débat ce soir, mais quand la même. L'évaluation des biens de retour 110 millions d'un côté et 70 millions de l'autre c'est un débat entre Engie et son principal actionnaire qui détient un tiers des droits de vote. Moi je dis c'est nous prendre pour des imbéciles ! Il y a le ministre de l'Intérieur que va venir le 6 février, semble-t-il, si vous avez l'occasion de le rencontrer peut-être vous devriez lui en parler parce que c'est un problème entre Engie et son principal actionnaire. Merci. »

Monsieur Pugliesi pose une question hors micro :

M. le maire : « Oui le choix de la DSP... on choisit ce mode parce que c'est le plus adapté et que la ville n'a pas les compétences. Vous êtes tous d'accord ? »

PREND ACTE

Du rapport de Délégation de service public pour l'exploitation du service public de distribution de gaz.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à 20 h 15.

POUR EXTRAIT CONFORME

Secrétaire de séance

Marine Schinto



LE MAIRE

Stéphane SBRAGGIA

